

ÉQUITÉ SALARIALE À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

Ça y est, à partir du 1^{er} janvier, les membres de l'unité rurale et suburbaine vont enfin voir le résultat de l'équité salariale sur leur talon de paye, soit sur la période de paye n° 2, qui sera déposée le 24 janvier 2019. Cette période couvre la période entre le 30 décembre 2018 et le 12 janvier 2019. Les valeurs d'activités seront augmentées afin de refléter le salaire des factrices et facteurs de l'unité urbaine. Vous aurez également droit à de nouveaux congés payés. Vous aurez accès à des congés annuels plus rapidement et en plus grands nombre, à des congés de pré-retraite et à d'autres avantages sociaux que nous énumérerons dans ce bulletin.

Salaires

L'arbitre Flynn a conclu qu'il existe bien un taux horaire pour les FFRS. Ce taux horaire, qu'elle a nommé « taux horaire dérivé », découle des valeurs d'activités qui sont dans la convention collective et des valeurs de temps qui leur sont associées. Donc, pour chaque heure inscrite à l'annexe A, le salaire des membres qui sont au maximum des échelons salariaux passera de :

- 20,03 \$ à 26,60 \$ l'heure pour le secteur 1;
- 21,81 \$ à 26,60 \$ l'heure pour le secteur 2;
- 22,81 \$ à 26,60 \$ l'heure pour le secteur 3.

Salaire de base des employées et employés de relève permanents (ERP)

Le salaire de base des ERP passera de 60 \$ à 90 \$ par jour lorsqu'ils ne sont pas affectés à un itinéraire.

Postes isolés

Si vous travaillez dans un des bureaux de poste identifiés à l'annexe « H » de la convention collective de l'unité urbaine, vous aurez également droit à une augmentation de votre « taux horaire dérivé ». Il y a seize (16) différents endroits, et trois (3) différents taux qui s'appliquent ou non selon votre endroit de travail et qui tiennent compte du fait d'avoir ou non une personne à charge. Les montants varient de 0,67 \$ l'heure à 9,14 \$ l'heure en plus de l'augmentation indiquée au paragraphe précédent.

Nouveaux congés payés

Les FFRS et les employées et employés de relève permanents auront dorénavant droit aux mêmes congés payés que les membres de l'unité urbaine :

- Congé de mariage (19.01) : ce congé sera maintenant payé;
- Congé de naissance : au plus deux (2) jours si votre conjointe donne naissance à un enfant ou pour l'adoption d'un enfant;
- Congé pour autres motifs (19.03) : ce congé sera maintenant payé;
- Congé de comparution (19.04) : ce congé s'appliquera à différentes situations;

- Congé de sélection de personnel, congé d'examen et congé de perfectionnement professionnel : ces congés peuvent être pris et payés selon certaines circonstances.

Congé annuel et congé de pré-retraite

Vous avez probablement déjà signé les calendriers (car il s'agit de deux calendriers distincts) de ces congés selon les nouvelles dispositions. Il est important de noter que vous êtes admissible au nombre de semaines de congé **dans l'année où vous atteignez le nombre d'années d'emploi continu requis.**

Congé annuel

- Trois (3) semaines / moins de sept (7) années d'emploi continu;
- Quatre (4) semaines / sept (7) années d'emploi continu;
- Cinq (5) semaines / quatorze (14) années d'emploi continu;
- Six (6) semaines / vingt-et-une (21) années d'emploi continu;
- Sept (7) semaines / vingt-huit (28) années d'emploi continu.

Congé de pré-retraite

Une semaine de congé de pré-retraite par année jusqu'à un maximum de six (6) semaines. Seules la cinquième (5^e) et la sixième (6^e) semaines peuvent être prises la même année. Même spécification que pour les congés annuels : vous obtenez ces congés **dans l'année où vous atteignez le nombre d'années d'emploi continu requis ainsi que l'âge requis.**

- Vous devez avoir atteint cinquante (50) ans d'âge et compter vingt (20) années d'emploi continu. Il faudra attendre en 2024 pour y avoir droit puisque notre service continu a débuté en 2004.
- Vous devez avoir atteint soixante (60) ans d'âge et compter cinq (5) années d'emploi continu.

Avantages sociaux

Régime d'assurance-invalidité

Régi par la même assurance que celle des membres de l'unité urbaine.

Assurance-vie et prestation de décès

Si vous décédez, votre succession aura droit à l'équivalent de deux (2) fois votre rémunération annuelle. À partir de 65 ans, ce montant sera réduit de 10 % par année.

Régime provincial d'assurance-maladie de la Colombie-Britannique

La Société versera soixante-dix pourcent (70 %) de la prime du régime provincial d'assurance-maladie.

Avantages sociaux à la retraite

Si vous prenez votre retraite pour des raisons médicales, vous pourriez être admissible aux avantages sociaux à la retraite. Si vous prenez votre retraite régulière, vous n'y aurez pas droit puisque l'arbitre Flynn a statué que la période d'admissibilité de 15 ans commence le 1^{er} janvier 2016.

Indemnité de gants

Vous devriez déjà avoir reçu le paiement de l'indemnité de gants sur votre PP.24 du 29 novembre 2018 pour un maximum de 60 \$ (20 \$ par année). Le prochain paiement aura lieu le 1^{er} octobre 2019.

Il était temps

L'équité salariale est un droit enchâssé dans la *Charte canadienne des droits et libertés* depuis longtemps, Postes Canada s'y est conformée par obligation. Jusqu'au bout, elle a dit qu'il n'y avait pas de problème d'équité entre les FFRS et les autres groupes à prédominance masculine. Une fois de plus, grâce à la détermination des membres et à leur grande expérience du milieu de travail, nous avons réussi à obtenir justice pour les FFRS.

La lutte continue vers l'égalité

Solidarité,

Membres du Comité de mise en œuvre de l'équité salariale



Nancy Beauchamp



Barb McMillan

Pour consulter la convention collective de l'unité urbaine du STTP, voir :

<https://www.sttp.ca/sites/default/files/urbain-ja-31-2018-cc-web-fr.pdf>